

Intervenante en Prévention des Risques Professionnels (IPRP habilitée)
Habilitation délivrée par l'Etat par un collège interrégional composé de représentants
de la Carsat, de l'Aract et de l'OPPBT

Evaluation des risques professionnels

Document unique

Pénibilité

Réglementaire

Vous souhaitez

- Diminuer de manière significative le nombre des accidents du travail
- Rédiger ou mettre à jour votre Document Unique (Art. R4121-1 Code Travail)
- Transformer l'obligation réglementaire en réel outil de prévention
- Réduire la responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise
- Identifier les facteurs de pénibilité afin de réaliser votre déclaration annuelle des facteurs de pénibilité

Action S.T.E vous propose,

- Une formation à la démarche d'évaluation des risques et à la rédaction du document unique
- L'accompagnement dans votre démarche d'évaluation des risques
- L'accompagnement dans la rédaction de votre Document Unique
- L'accompagnement dans votre démarche d'analyse et de déclaration des facteurs de pénibilité

Vos avantages

Nous sommes à votre disposition pour de plus amples informations

- Une conseillère proche de votre entreprise
- Une offre de services adaptée à votre structure
- Une souplesse d'organisation
- Une grande facilité de gestion
- Une approche tarifaire cohérente et graduée avec le niveau de prestation demandée

Les actions proposées peuvent être réalisées séparément ou dans la globalité